



**OGA Arles  
Grand Sud**

## **Formation social**

### **Sujet :**

**Le contrat de travail à durée déterminée**

**Jeudi 29 septembre 2022 de 9 h à 12 h**

### **Intervenant :**

Me Marc Turquand d'Auzay

**Format : en visio-conférence**

**Prix : 80 € HT par personne**

# PROGRAMME

1. Les principes généraux du contrat à durée déterminée
  - 1.1. Un contrat d'exception
  - 1.2. Un contrat limité dans le temps
  - 1.3. Un contrat interdit dans certains cas
2. Les principaux cas de recours au CDD autorisés
  - 2.1. Les remplacements
    - 2.1.1. Le remplacement de salariés absents
    - 2.1.2. Les autres remplacements
  - 2.2. Les circonstances passagères
    - 2.2.1. L'accroissement temporaire d'activité
    - 2.2.2. Tâche occasionnelle
    - 2.2.3. Variations cycliques de l'activité
    - 2.2.4. Commande à l'exportation
    - 2.2.5. Travaux urgents
  - 2.3. Les contrats temporaires par nature
    - 2.3.1. Contrats saisonniers
    - 2.3.2. Contrats d'usage
    - 2.3.3. Contrats vendanges
  - 2.4. Les contrats spécifiques (emploi et formation)
  - 2.5. Les CDD sportifs
3. Le régime juridique du CDD
  - 3.1. Le contrat écrit : principe et contenu
  - 3.2. La durée du contrat
  - 3.3. La période d'essai
  - 3.4. Le renouvellement du contrat
  - 3.5. La succession de CDD
  - 3.6. La fin du CDD
    - 3.6.1. L'arrivée du terme
    - 3.6.2. La rupture anticipée
4. Le statut du travail en CDD
  - 4.1. Le principe d'égalité de traitement
  - 4.2. Les exceptions

# BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATIONS À RETOURNER A L'OGA ARLES GRAND SUD

**Courrier** : 11 rue Fernand Benoit - CS 30280 - 13637 ARLES CEDEX

**Mail** : [contact@ogaarles.fr](mailto:contact@ogaarles.fr)

Nom Cabinet :

Adresse :

Code postal :

Ville :

	FORMATION	DATE	NOMBRE DE PERSONNES	COÛT UNITAIRE TTC	COÛT JOURNÉE TTC
	<input type="checkbox"/> Le contrat de travail à durée déterminée	<b>Jeudi 29 septembre 2022</b>		<b>96 € TTC</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>					

